



Built to Lead

Pour publication immédiate : 6/14/2016

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ET LES DIRIGEANTS LÉGISLATIFS ANNONCENT UN ACCORD DE MODERNISATION DE LA LOI DE CONTRÔLE DES BOISSONS ALCOOLISÉES DE L'ÉTAT DE NEW YORK

L'accord étendra les ventes d'alcool le dimanche dans les bars et restaurants dans le cadre d'une révision complète des Blue Laws

La législation élargira également la vente au détail par les fabricants et simplifiera les exigences réglementaires pour les vignobles, les brasseries, les distilleries et les cidreries

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo, le chef de la majorité au Sénat John Flanagan, le Président de l'Assemblée Carl Heastie et le chef de l'Assemblée démocrate indépendante du Sénat Jeffrey Klein ont annoncé aujourd'hui un accord législatif visant à améliorer la Loi de contrôle des boissons alcoolisées de l'État de New York, qui a plus de 80 ans. L'accord autorise la vente d'alcool plus tôt le dimanche, ajoute des dispositions logiques qui permettront aux fabricants de vendre au détail, et réduit les lourdes charges pour les vignobles, les distilleries, les brasseries et les cidreries de l'État. L'accord s'ajoute aux grandes actions du Gouverneur Cuomo visant à simplifier les réglementations qui régissent l'industrie des boissons, ce qui a donné lieu à un triplement sans précédent du nombre de vignobles, brasseries, distilleries et cidreries autorisés au cours des cinq dernières années.

« Nous avons énormément travaillé en vue de faciliter les procédures administratives, de réduire les coûts et de simplifier les réglementations contraignantes afin d'aider le secteur new-yorkais des boissons artisanales à prospérer et à créer des emplois, ainsi que certains des meilleurs vins, alcools, cidres et bières au monde, **a déclaré le Gouverneur Cuomo**. Cet accord de révision des Blue Laws archaïques de cet État se fondera sur les efforts en cours pour éliminer des obstacles auxquels les restaurants et les petites entreprises sont confrontés et pour aider l'industrie à se développer encore plus. »

John Flanagan, le chef de la majorité au Sénat, a déclaré : « Le Gouverneur et la Législature partageaient l'avis que les Blue Laws de l'État de New York étaient dépassées et qu'elles devaient être retravaillées, tout particulièrement la disposition qui interdisait aux personnes qui appréciaient leur brunch d'acheter des boissons alcoolisées le dimanche avant midi. Après avoir collaboré avec mes collègues au sein du gouvernement, je suis ravi de savoir que nous sommes arrivés à un accord de modification logique en vue de réduire les charges administratives et d'éliminer

certaines réglementations, d'aider les entreprises à se développer et à prospérer, et de répondre aux principaux souhaits des consommateurs de cet État. »

Carl Heastie, Président de l'Assemblée, a déclaré : « En tant que New Yorkais, nous avons la chance d'avoir de nombreuses ressources à notre disposition qui nous permettent de créer certains des meilleurs vins, cidres, alcools et bières du pays. Cette loi témoigne de notre engagement continu envers les secteurs des boissons et de l'hôtellerie afin qu'ils puissent continuer à offrir ce que l'État de New York a de meilleur. En simplifiant les activités commerciales au sein de l'État, nous encouragerons le développement des nouvelles entreprises, stimulerons le tourisme et ouvrirons la porte à de nouveaux projets. »

Jeffrey Klein, Chef de l'Assemblée démocratique indépendante du Sénat, a déclaré : « Cet accord modernise la loi archaïque grâce à des modifications logiques qui permettront certainement d'améliorer le monde des affaires au sein de l'État de New York. Je suis fier d'avoir pu éliminer des charges et des obstacles réglementaires afin d'aider les petites entreprises à prospérer dans cet État. »

L'accord

L'accord assurera que l'industrie new-yorkaise des boissons artisanales continue de prospérer grâce à la modification de la Loi de contrôle des boissons alcoolisées pour inclure les points suivants :

- **Élargissement des ventes le dimanche :** La Loi de contrôle des boissons alcoolisées comprend des dispositions interdisant strictement la vente de boissons alcoolisées dans les établissements de consommation sur place (restaurants, bars, tavernes) avant midi le dimanche. L'accord étend les ventes le dimanche dans les bars et les restaurants en faisant passer l'heure d'ouverture de midi à 10 heures. De plus, l'accord permet aux détenteurs de licence de demander un permis, limité à douze octrois par an, autorisant la vente d'alcool pour la consommation sur le site entre 8 et 10 heures le dimanche en dehors de la Ville de New York.
- **Réduction de la charge administrative pour les fabricants artisanaux :** Lors du Sommet du vin, de la bière et des spiritueux de 2012, le Gouverneur Cuomo a abrogé la politique de l'Autorité des alcools de l'État qui interdisait l'octroi de plusieurs permis de fabrication dans le même établissement, reconnaissant les contraintes supplémentaires qu'elle représentait pour les petits vignobles, par exemple, qui souhaitaient également produire du whisky, dont la construction d'une installation séparée. Toutefois, les entreprises détenant plusieurs permis doivent toujours déposer les documents et les demandes de renouvellement pour chaque permis. L'accord combine les permis pour producteurs artisanaux en une seule demande afin de réduire la charge administrative pour ces petites entreprises.
- **Autorisation de la vente de vin en cubis :** La loi actuelle exige que le vin vendu pour la consommation extérieure soit conservé dans son récipient

d'origine scellé. Par conséquent, les vignobles new-yorkais n'ont pas le droit de remplir des cubis. Cette interdiction surcharge injustement les producteurs vinicoles qui ouvrent un récipient afin de vendre du vin pour la consommation sur site, ou qui peuvent vendre du vin pour la consommation extérieure, mais ne peuvent pas remplir un cubis à emporter. L'accord prévoit une modification logique de la loi afin de permettre aux vignobles de remplir le cubis de leurs clients. De plus, l'accord autorise les petits vignobles et les vigneron artisans à permettre aux clients d'emporter des bouteilles de vin partiellement achevées.

- **Réduction des frais pour les représentants commerciaux des boissons artisanales** : La Loi de contrôle des boissons alcoolisées exige que tout employé commercial ou vendeur employé par un fabricant ou distributeur obtienne un permis de représentant commercial en plus d'une caution. Réalisant la difficulté financière que ces frais supplémentaires représentent, l'accord élimine le coût du permis de représentant commercial et l'exigence d'une caution pour tous les fabricants.
- **Réduction des frais pour les petits distributeurs** : L'activité principale de la plupart des distributeurs de boissons alcoolisées est de vendre leurs produits aux vendeurs titulaires de licence, comme les bars, les restaurants et les magasins d'alcool. Toutefois, il existe actuellement un certain nombre de petits distributeurs à New York qui vendent un nombre réduit de marques qu'ils importent directement pour les grands distributeurs, pour qu'ils les distribuent aux vendeurs. En vertu de la loi actuelle, ces petits distributeurs doivent payer le même montant de licence que les grands distributeurs, avec des prix allant de 1 460 dollars pour une licence à bière d'un an à 27 280 dollars pour une licence à alcool de trois ans. Ce fardeau financier pousse souvent les petites entreprises à choisir entre conserver leur licence de distributeur à New York ou se relocaliser en dehors de l'État de New York. L'accord modifie la Loi de contrôle des boissons alcoolisées en vue de créer une « licence d'importateur » moins chère qui serait disponible pour les distributeurs qui ne vendent qu'à d'autres distributeurs.
- **Autorisation de l'emballage cadeau** : L'accord autorise les magasins d'alcool à vendre du papier cadeau et des sacs cadeaux à leurs clients.

La législation de modification de la Loi de contrôle des boissons alcoolisées a été proposée en mai par le Gouverneur Cuomo et est l'aboutissement du Groupe de travail sur la Loi de contrôle des boissons alcoolisées, un groupe indépendant créé par le Gouverneur Cuomo en novembre 2015 et chargé de faire des recommandations pour moderniser les lois de fabrication, de vente en gros et au détail des boissons alcoolisées au sein de l'État de New York.

Tirer profit des réformes précédentes du secteur pour développer l'économie new-yorkaise

L'accord se fonde sur le progrès réalisé par le Gouverneur au cours des cinq dernières années, y compris la loi Craft New York Act, visant à réduire la lourdeur des exigences

placées sur les producteurs et à assouplir les restrictions concernant la promotion des produits artisanaux. Depuis 2011, l'État a mis en place une série de réformes considérables et a développé des programmes en vue de développer l'industrie des boissons artisanales, dont la création de nouveaux permis de fabrication agricoles, le lancement d'une campagne promotionnelle de 60 millions de dollars à l'échelle de l'État et l'organisation de Sommets du vin, de la bière et des spiritueux dans l'État.

Le succès des investissements de l'État de New York dans l'industrie des boissons artisanales se remarque des Finger Lakes jusqu'à la fourchette Nord de Long Island. Sous la direction du Gouverneur Cuomo, l'État de New York compte désormais près de 900 vignobles, brasseries, distilleries et cidreries. Le nombre de vignobles agricoles a augmenté de près de 60 %, passant de 195 en 2010 à 310 aujourd'hui. De plus, le nombre de microbrasseries a enregistré une hausse de 263 pour cent, pour passer de 40 en 2010 à 145, alors que le nombre de distilleries artisanales est passé de 10 à peine en 2010 à 90 aujourd'hui. Deux nouvelles licences ont été créées depuis 2011 : la licence de brasserie artisanale en 2013 et la licence de cidrerie artisanale en 2014, et l'État de New York compte désormais 120 brasseries artisanales et 21 cidreries artisanales.

Vincent Bradley, Président de l'Autorité des alcools de l'État de New York, a déclaré : « Cette législation témoigne encore des efforts continus du Gouverneur afin de faire de cet État un meilleur endroit pour les affaires. Bien que l'on parle de ces propositions depuis de nombreuses années, l'accord d'aujourd'hui démontre qu'il est important d'avoir un leader, et je tiens à remercier le Gouverneur Cuomo, les dirigeants communautaires et de l'industrie qui ont participé au groupe de travail, ainsi que les membres de la législature pour la finalisation de cet accord et des modifications importantes et nécessaires. »

Richard A. Ball, Commissaire d'État de l'Agriculture et des marchés, a déclaré : « Aucun État n'a accompli plus de travail pour assister et promouvoir la fabrication de boissons artisanales que l'État de New York, et ces modifications de la Loi de contrôle des boissons alcoolisées se fonde sur cet engagement afin de renforcer cette industrie déjà prospère. En modifiant certains aspects dépassés et déroutants de la loi, les fabricants de boissons artisanales de l'État seront en mesure de mener leurs activités plus librement, de développer leur entreprise et de stimuler l'économie. Je tiens à féliciter le Gouverneur Cuomo et les membres de la législature pour avoir remarqué l'importance et l'intérêt de ces modifications. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418